



**Avis d'appel à candidature pour le poste de
Chef du Service des Grands Projets**

L'Agence Urbaine de Tanger lance un appel à candidature pour pourvoir le poste de responsabilité de **Chef du Service des Grands Projets** au sein du Département de la Gestion Urbaine.

Le profil et les missions principales dudit Service sont celles définies par la fiche de poste du Manuel des Procédures Administratives et Organisationnelles des Agences Urbaines ci-jointe.

-Dossier de candidature :

Toute candidature sera accompagnée des pièces suivantes :

- ✓ Une demande manuscrite ;
- ✓ Un curriculum vitae récent ;
- ✓ Une note rédigée par le candidat, précisant ses motivations pour le poste sollicité, sa compréhension des tâches y afférentes et une esquisse traçant ses objectifs à court et à moyen terme (5 pages au maximum) ;
- ✓ Un engagement sur l'honneur (ci-joint, modèle à signer par le candidat) ;
- ✓ Un avis du chef hiérarchique ;
- ✓ Toutes pièces que le candidat estime utiles à joindre à son dossier.

-Dépôt des dossiers :

Les dossiers de candidature doivent être déposés à la Division Administrative de l'Agence Urbaine de Tanger ou envoyés par courrier postal à son siège sis à : **53 rue Abou Alaa EL Maari, 90000 BP 1164 Tanger**, sous pli fermé au plus tard le **15 Mars 2017 à 16h30 mn**, délai de rigueur.

Le Directeur de l'Agence Urbaine
de Tanger

Mohammed BELBACHIR





FICHE DE POSTE

Royaume du Maroc
Ministère de l'Urbanisme et
de l'Aménagement du Territoire
Agence Urbaine de Tanger

Titre du poste :

Chef de Service des Grands Projets

MISSIONS PRINCIPALES :

- Instruire les dossiers relatifs aux projets de lotissement, de morcellement, de création de groupes d'habitations;
- Etudier et instruire les dossiers relatifs aux demandes de dérogation urbanistique ;
- Participer aux commissions d'octroi de permis d'habiter et d'attestation de conformité ;
- Etablir les enquêtes sur le terrain ;
- Répondre aux requêtes liées à l'activité de service ;
- Assurer le suivi des projets ;
- Assurer la pré instruction et/ou l'instruction, dans le cadre des commissions spéciales, des projets d'investissement ;
- Procéder à la pré instruction des dossiers à la demande de la hiérarchie en présence des Architectes auteurs des projets ;
- Exécuter les tâches et missions confiées par la hiérarchie.

COMPETENCES REQUISES :

- Compétences techniques :
 - Maîtrise de la réglementation applicable aux Agences Urbaines ;
 - Maîtrise des procédures d'instruction relatives aux demandes d'autorisation de construire, de lotir, morceler ou créer des groupes d'habitation, et aux demandes de dérogation pour les projets d'investissement ;
- Compétences relationnelles et managerielles :
 - Sens de l'organisation et de la rigueur ;
 - Sens du relationnel ;
 - Sens de la confidentialité.

FORMATION & PROFIL :

Architecte, Ingénieur en Bâtiment, ou équivalent (avec minimum 3 ans d'expérience dans le domaine) ou Cadre technique en Bâtiment, architecture ou équivalent (avec minimum 12 ans d'expérience dans le domaine).

